

Procédure relative à la certification en langue anglaise en 1^{er} cycle

I - Cadre réglementaire

- [Arrêté du 3 avril 2020](#) relatif à la certification en langue anglaise pour les candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle, de bachelor universitaire de technologie et au diplôme universitaire de technologie*, modifiant :
 - [L'arrêté du 17 novembre 1999](#) modifié relatif à la licence professionnelle
 - [L'arrêté du 3 août 2005](#) modifié relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur
 - [L'arrêté du 30 juillet 2018](#) relatif au diplôme national de licence ;
 - Article 12 de l'[Arrêté du 6 décembre 2019](#) portant réforme de la licence professionnelle

** spécialités gestion logistique et transport, information-communication, technique de commercialisation, métiers du multimédia et de l'internet, qualité, logistique industrielle et organisation.*

II – Prestataire et certification

Le prestataire retenu à compter du 1^{er} janvier 2022 dans le cadre du marché public est ETS Global B.V.

La certification retenue est le TOEIC Listening and Reading.

III - Modalités de mise en œuvre

A – Public visé

Tout apprenant inscrit administrativement en 1^{er} cycle concerné par l'arrêté du 3 avril 2020, quel que soit son régime d'inscription pour l'année en cours. La présentation à la certification de langue anglaise conditionne l'obtention du diplôme terminal (*licence, licence professionnelle, bachelor universitaire de technologie et diplôme universitaire de technologie précisé dans le cadre réglementaire*).

B – Tarifs (par apprenant)

- TOEIC Listening & Reading **en présentiel** : 27,50 € HT / **33,00 € TTC**
- TOEIC Listening & Reading **en présentiel** + TOEIC Official Learning and Preparation Course (plateforme d'apprentissage) : 42,50 € HT / **51,00 € TTC**
- TOEIC Listening & Reading **à distance** avec surveillance à distance : 34,50 € HT / **41,40 € TTC**
- Pack TOEIC Listening & Reading **à distance** avec surveillance à distance + TOEIC Official Learning and Preparation Course (plateforme d'apprentissage) : 49,50 € HT / **59,40 € TTC**
- Preparation Course (plateforme d'apprentissage) seule : 15,00 € HT / **18,00 € TTC**

C – Prérequis des composantes (désignées centres de test)

Chaque composante désigne en son sein :

- un acheteur, qui dispose d'un compte sur la plateforme ETS Global et commande les sessions.
- au moins deux administrateurs de centre de test, qui sont formés (en ligne) et habilités par ETS Global
- plusieurs surveillants
- une ou plusieurs salles, conformes aux exigences d'ETS Global (cf. guide des procédures d'ETS Global)

Une session de TOEIC se déroule obligatoirement dans une ou plusieurs salles habilitées par ETS Global.

Chaque salle de test doit disposer d'au minimum un administrateur de centre de test présent lors de chaque administration de session TOEIC.

Le nombre de surveillants nécessaire dépend du nombre de candidats qui doivent passer le test dans chaque salle (1 surveillant pour 25 candidats).

La liste des acheteurs, administrateurs de centre et surveillants doit être transmise à la DIFOR chaque année pour création de compte sur la plateforme et mise à jour. Les convocations aux formations et formations des personnels sont assurées par ETS Global.

D - Commande

Le marché est enregistré dans SIFAC sous le n° 2021A36CERTICO

Objet : CERTIFICATION DE COMPÉTENCES EN LANGUE ANGLAISE

Fournisseur : ETS GLOBAL BV (N° 4040)

GM d'imputation : EC.02 / EC.08

Contrat n° 4600005075

Chaque responsable « Acheteur » du centre de test passe commande de la ou des session(s) de TOEIC via son compte sur la plateforme <https://b2bportal.etsglobal.org>, selon les modalités choisies (en présentiel, en ligne, outils de préparation en ligne, etc.).

Attention : seule la passation du test peut être remboursée par l'établissement.

Chaque composante avance le montant de la session de test commandée via la plateforme d'ETS Global puis est remboursée par l'établissement selon les conditions suivantes :

- les candidats se présentant à la certification de langue doivent être inscrits administrativement à l'Université de Lorraine pour l'année universitaire en cours, en 1^{er} cycle concerné par l'arrêté du 3 avril 2020, et pédagogiquement à l'élément « certification de langue anglaise » prévu à cet effet dans Apogée.
- une seule passation par candidat par cycle est remboursée par l'établissement. Si le candidat souhaite repasser la certification au cours du cycle de son diplôme, le coût de la certification est à sa charge ou à celle de la composante pour tout ou partie (cf. tarification des certifications non obligatoires).
- la composante doit transmettre via le helpdesk à la DIFOR la demande de remboursement, accompagnée de la liste des inscrits (avec numéro étudiant / nom / prénom / étape / VET concernée) à l'élément pédagogique « certification de langue anglaise » ainsi que la facture disponible via la plateforme ETS Global.

Le score individuel obtenu ainsi que le résultat « QUIT » doivent **obligatoirement** être saisis dans Apogée comme confirmation de passage de la certification.

Le remboursement ne pourra être effectué qu'après vérification de ces éléments.

- La DIFOR transmet ensuite les documents à l'Agence comptable pour prise en charge du remboursement auprès des composantes.

E – Mise en œuvre dans le système d'information Apogée

Un élément « Certification de langue anglaise » est créé par la DIFOR pour chaque composante. Une liste facultative comprenant cet élément doit être créée et liée à chaque version d'étape (VET) de licence, licence professionnelle, bachelor universitaire de technologie et diplôme universitaire de technologie* par la composante.

Chaque composante crée une nouvelle règle de calcul de résultat pour chaque version de diplôme (VDI) concernée (en cas de diplôme bisite, la règle de calcul de résultat s'effectue en coopération entre les composantes concernées).

La règle de calcul de résultat de la VDI doit prendre en compte (en plus de la règle classique de résultat de la VDI), la condition suivante :

ADM si « règle classique » ET R « objet certification de langue anglaise » = 1.